

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 avril 2017, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 26 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 25 du 27 mars 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. António Marques de Oliveira, ainsi que son épouse Mme Stefania Dongiovanni de Oliveira, et leurs enfants Lena et Enzo de Oliveira
  - Mme Maria Paredes Agila
6. Révision du Règlement d'organisation et d'administration des Services industriels de la Ville de Delémont
7. Crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes
8. Développement du postulat 4.02/17 - "De la lumière pour tous !", PLR, M. Pierre Chételat
9. Développement de la motion 5.02/17 - "Pour être mobile en ville", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
10. Réponse à la motion 5.12/16 - "Obligation de résidence : une pratique à changer !", PS, M. Jude Schindelholz
11. Réponse à la motion 5.14/16 - "Limiter le trafic de transit par les routes de desserte", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
12. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Jude Schindelholz**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite de la visite de l'entreprise easyDec SA, il remercie les responsables, MM. Rebetez, Macherelle et Grüter, pour leur cordial accueil, de même que les conseiller-ère-s de ville qui y ont pris part. Rappelant l'assemblée plénière du CDJ, le 26 avril 2017, à laquelle le Législatif est convié, M. Schindelholz informe que M. Richard Mertenat, conseiller de ville PDC-JDC démissionnaire, est remplacé par M. Christian Wirz. M. Khelaf Kerkour devient suppléant et M. Schindelholz lui souhaite la bienvenue vu qu'il siège pour la première fois. En dernier lieu, il souhaite la bienvenue également à Mme Fabienne Beuret, vice-chancelière communale, qui assiste à la séance et, à la demande de M. Camille Rebetez, absent, il suggère de reporter le point 11 à la prochaine séance.

**DECISION : le report du point 11 à la séance du 29 mai 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 2. **APPEL**

### ***Conseil de Ville***

39 membres sont présents.

### ***Conseil de Ville***

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Didier **Schaller**, Lydia **Schwyzer**, Diego **Tomaselli**, Christian **Wirz**.

### **Sont excusés et remplacés**

Mme Rébecca Lena est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**  
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Blaise **Christe**  
 M. Pierre Berthod est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**  
 M. Dominique Nusbaumer est remplacé par Mme Arta **Canaj**  
 M. Camille Rebetez est remplacé par Mme Chantal **Jaussi**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**  
 Mme Magali Rohner est remplacée par Mme Colette **Petit**  
 Mme Mansouratou Sokpolie est remplacée par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**

Sont excusés

MM. Paul Fasel, Mehmet Suvat.

### **Conseil communal**

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale  
 M. Jocelyn **Ritzenthaler**, huissier

### **3. PROCÈS-VERBAL NO 25 DU 27 MARS 2017**

Le procès-verbal no 25 du 27 mars 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **4. QUESTIONS ORALES**

**M. Toufiq Ismail-Meyer**, CS•POP•Verts, vu la résiliation du bail liant la Commune au propriétaire des entrepôts Rippstein, souhaite savoir à quoi servira la rubrique budgétaire attribuée à la Maison de la BD pour 2017. Sera-t-elle utilisée pour d'autres projets culturels, éventuellement le Théâtre du Jura ?

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la dédite donnée par la Fondation Rosinski pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour ce bail, échéant à fin 2019 seulement. A noter que le propriétaire a mis gratuitement ses locaux à disposition durant les quatre premiers mois du bail et qu'il n'a fait payer aucune charge à la fondation durant la location. Les discussions sont en cours pour les quatre mois restants de l'année. En cas d'arrangement, le Conseil communal réattribuera la subvention à la Fondation Rosinski à d'autres projets culturels. Par ailleurs, M. Chappuis précise que le Conseil de Ville sera nanti en mai d'une proposition de don à allouer à la Fondation pour le Théâtre du Jura. Le domaine de la BD évolue favorablement à Delémont, vu le festival et les actions menées par la Ville en lien avec la BD, notamment la résidence des jeunes auteurs qui a récemment eu lieu.

**M. Toufiq Ismail Meyer** est satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, indique que le concierge de Clair-Logis a été licencié, sans être remplacé, ses tâches ayant été reportées sur d'autres collaborateurs de l'institution sans indemnité supplémentaire. Elle demande au Conseil communal si cette situation perdurera.

**Mme Esther Gelso** informe que le transport des résidents, incombant au concierge qui ne disposait ni d'un véhicule ni d'une assurance ad hoc, a été confié à la Croix-Rouge et aux taxis. De ce fait, le taux d'occupation de ce collaborateur a été réduit en conséquence, ce qui ne lui convenait pas, d'où sa démission. Il a été remplacé en mars 2017 par un nouveau collaborateur, à 80 %.

**Mme Laurence Studer** est satisfaite.

**M. Diego Tomaselli**, PS, indique que pendant le week-end de Pâques, dans la nuit de samedi à dimanche, il y avait de l'animation en Vieille Ville jusque tard dans la nuit : hurlements, sifflements, chansons paillardes. De plus, il était pratique pour les fêtards de prendre les taxis, à une heure du matin, garés en file indienne le long de la rue de la Préfecture. C'était aussi le cas le vendredi, une mauvaise habitude qui devient la règle. M. Tomaselli souligne qu'il est du devoir du Conseil communal de faire

respecter la loi, même en l'absence de commissaire. A son avis, il est urgent d'agir car une telle situation, si elle perdure, ne fera qu'envenimer les choses. Les actions « Mieux vivre ensemble » et « Ne réveille pas ton voisin » ne semblant pas bien fonctionner, M. Tomaselli attend du Conseil communal qu'il trouve des solutions et souhaite connaître ses intentions.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme avoir reçu des plaintes à ce sujet et estime qu'il faut agir. Toutefois, il souligne que le travail de la police est fait de manière correcte, bien qu'il n'y ait que deux agents qui patrouillent sur l'ensemble de la ville le vendredi ou le samedi soir. Certaines pistes ont été évoquées lors de la séance du Conseil communal de ce jour, afin de résoudre les problèmes de bruit et celui du parcage des taxis. Dans ce cas précis, il est possible de contrôler les entrées en Vieille Ville après 21h et il faudra insister sur la communication quant aux deux places mises à disposition des taxis sur la place de l'Etang. L'Exécutif delémontain recense actuellement les informations et les plaintes, et la problématique sera abordée lors des états généraux de la Vieille Ville, le 9 mai prochain, qui permettront également d'entendre les revendications des restaurateurs, des commerçants et des riverains. M. le Maire est prêt à entendre toute proposition de la part des conseillers de ville, pour aller de l'avant et trouver des solutions. Le Conseil communal est préoccupé par la situation et devra peut-être se résoudre à prendre des mesures restrictives pour régler certains problèmes, même s'il ne souhaite pas en arriver là.

**M. Diego Tomaselli** est partiellement satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'interroge quant aux conséquences pour la Commune de la mise en application de l'initiative du 9 février, dite contre l'immigration de masse. Relevant le compromis parlementaire qui a proposé une sorte de préférence indigène à l'emploi, selon ses calculs l'application de cette décision devrait être en cours. Les employeurs doivent désormais annoncer les postes vacants aux services publics de l'emploi, qui sont tenus de convoquer les chômeurs du lieu pour un entretien. M. Baettig souhaite savoir si la mesure est appliquée au niveau du personnel communal, et si le nombre de chômeurs a diminué suite à l'application de cette nouvelle loi.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que lors d'une mise au concours de poste au sein de la Municipalité, ce sont les capacités des postulants qui importent, et non leur nationalité. Au niveau légal, on ne peut pas obliger quelqu'un à venir s'établir à Delémont mais, à compétences égales, la préférence ira à la personne qui est prête à s'installer dans la commune.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, ayant lu dans la presse il y a quelque temps que le Parc d'Innovation Suisse « Switzerland Innovation » allait développer un terrain dans le canton du Jura, notamment sur la commune de Delémont, souhaite obtenir plus d'informations à ce sujet.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que la Municipalité est régulièrement en contact avec différentes entreprises. Elle suit de près également l'actualité parlementaire, qui a accepté des partenariats pour le parc suisse de l'innovation sur les terrains du site d'innodel. Dans le cadre du Conseil d'administration d'innodel, différentes entreprises sont reçues à qui sont proposés des terrains. Si le terrain innodel ne convient pas, elles sont redirigées éventuellement dans les zones disponibles de Delémont. M. Chappuis confirme que l'entreprise mentionnée par M. Chételat est intéressée par les terrains innodel.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, relève que la Vieille Ville est un bel endroit que la Municipalité essaie de revaloriser. Le marché du samedi matin, sur la rue de l'Hôpital, est sympathique. Il y a dix jours, il a été surpris d'entendre des commerçants se plaindre de recevoir des blâmes, ou être menacés d'amendes s'ils n'avaient pas quitté les lieux quelques minutes après 12h15, heure précise figurant dans le règlement ad hoc. Il lui semble qu'un peu de tolérance à l'arrivée des beaux jours serait la bienvenue et demande plus de souplesse dans l'application dudit règlement.

**M. Damien Chappuis**, maire, surpris par les propos de M. Christe, s'est renseigné auprès de la Police locale mais n'a pu retrouver trace d'amende à l'encontre d'un maraîcher ayant tenu un stand le samedi matin. Il est effectivement demandé qu'à 12h15 les lieux soient remis en état, et que l'ensemble des bancs mis à disposition soient vidés, afin que, d'une part, les voyers puissent effectuer leur travail, ce qui prend un certain temps, et que, d'autre part, les transports publics puissent traverser la Vieille Ville à partir de 13h00-13h15. Il n'y a pas, de la part du Conseil communal, de volonté de réprimander, de menacer ou d'amender les maraîchers, mais certains impératifs doivent être respectés. Le marché fait vivre la Vieille Ville, c'est une chose à laquelle tient l'Exécutif delémontain.

**M. Blaise Christe** est partiellement satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. António Marques de Oliveira, ainsi que son épouse Mme Stefania Dongiovanni de Oliveira, et leurs enfants Lena et Enzo de Oliveira
- Mme Maria Paredes Agila

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RÉVISION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION ET D'ADMINISTRATION DES SERVICES INDUSTRIELS DE LA VILLE DE DELÉMONT

**Mme Murielle Macchi-Berdat** indique qu'à la suite de discussions avec M. Jean-Paul Miserez, qui s'étonnait de l'obsolescence du règlement des SID, datant de 1976, une réflexion a été menée au sein du département dont il est ressorti que le ROCM, ainsi que les différents règlements, ordonnances et documents de gestion, tels que notamment le Système de contrôle interne (SCI), le cahier des charges de la Commission de l'énergie et des eaux (EE), ou les cahiers des charges des collaborateurs, suffisent largement au bon fonctionnement des SID. Aucun autre département de la Municipalité ne connaissant un tel règlement, et sa suppression étant totalement envisageable, il appartient au Conseil de Ville de prendre une décision à ce sujet. Par volonté de transparence, il a été décidé de proposer un toilettage léger dudit règlement, avec l'aide de l'avocat-conseil, afin qu'il reflète la réalité du fonctionnement des SID, vu les adaptations déjà entreprises en fonction du droit supérieur, notamment suite à la libéralisation du marché de l'électricité en 2008 avec la réalisation, entre autres, du SCI. Durant cette démarche la question des doublons avec le ROCM, le SCI, les cahiers des charges de la commission et des collaborateurs a été évoquée, et il en a été tenu compte dans la nouvelle version. Mme Macchi-Berdat précise qu'une erreur a été corrigée, le règlement devant faire référence aux art. 42 à 44 du ROCM, et non pas à l'art. 45 qui concerne les commissions spéciales. L'entrée en vigueur a été reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2017 puisque ce point, porté à l'ordre du jour du Conseil de Ville de mars, a été repoussé à celui d'avril. Mme Macchi-Berdat salue la démarche de M. Miserez, qui a fait part de ses réflexions en toute transparence aux membres de la Commission EE, aux chefs de groupe du Conseil de Ville et au département, ce qui a permis d'apporter des réponses et de vérifier la faisabilité des propositions avant le débat du Conseil de Ville. Après un contact avec l'avocat-conseil concernant la pertinence d'un toilettage ou l'abrogation du règlement, il apparaît qu'il s'agit d'une décision politique qui revient au Législatif. Dans tous les cas, la solution retenue sera en conformité avec le droit supérieur et les documents internes à la Commune. Si les débats vont dans le sens d'une abrogation du règlement, Mme Macchi-Berdat précise que le Conseil communal, ouvert à cette proposition, souhaite toutefois la proposer formellement lors d'une prochaine séance du Conseil de Ville. Elle explique encore que les SID n'ont pas de statut particulier ni de personnalité juridique, ceci étant une volonté claire du Conseil de Ville, en 2003, faisant suite à l'analyse relative à l'avenir des SID. Les organes de contrôle que sont le Conseil communal, la fiduciaire, la CGVC, la Commission des finances et la Commission EE sont les garants suffisants d'une gestion financière et opérationnelle saine et durable, tout comme le Conseil de Ville, qui valide tous les budgets idoines et les crédits soumis par la Commission EE. Mme Macchi-Berdat explique encore que, pour des questions stratégiques et de sécurité, il est exclu de publier les plans des réseaux électriques ou d'eau potable, pour consultation, via le site internet. L'accès à l'information est garanti par le service, qui met des données ciblées à disposition des propriétaires ou de tiers si besoin. Elle conclut en proposant, avec le préavis favorable de la Commission EE, d'accepter le toilettage léger du règlement, qui précise dans les grandes lignes le fonctionnement actuel des SID, sans entrer dans les détails de toutes les procédures de travail, de gestion ou de contrôle interne, qui sont clairement explicitées dans tous les documents cités ci-dessus, et bien entendu appliquées. Toutefois, si le Conseil de Ville décide d'abroger ce règlement, le département procédera aux adaptations nécessaires et se tiendra à disposition de la Commission EE et de la CGVC, pour une présentation des procédures de travail, de décision ou de contrôle des SID.

**M. Christophe Günter**, PLR, s'exprimant en qualité de président de la Commission EE, indique que cette dernière a examiné le nouveau règlement et préavisé favorablement les modifications qui y ont été apportées, certaines règles n'étant plus d'actualité et déjà mises en œuvre différemment. La responsabilité de la bonne marche des SID, le rapport des activités au Conseil communal et la transmission au chef de service des décisions et autres instructions du Conseil communal reviennent désormais à la conseillère communale en charge du département. Il a également été trouvé opportun d'ajouter la notion d'un système de contrôle interne, bien qu'il soit déjà effectif et appliqué.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, se replaçant dans le contexte historique de 1976, lors de l'élaboration du règlement des SID, estime qu'il est très vraisemblable que le Conseil communal de l'époque ait éprouvé le

besoin d'encadrer la gestion de ce service, qui prenait de plus en plus d'ampleur, par la création d'une commission. A l'époque, le ROCM ne prévoyait pas explicitement de commission permanente, alors qu'à l'heure actuelle il en dénombre une par département, avec cahier des charges ad hoc, rendant le règlement dont il est question superflu. Les SID ne disposant pas d'un statut particulier par rapport aux autres services de la Ville, il n'y a donc pas de raison qu'il ait un règlement propre. Les points soulevés, notamment le secrétariat de la Commission EE ou le fonctionnement du SCI, peuvent être réglés dans le cahier des charges du fonctionnaire concerné ou dans celui de la Commission EE. M. Miserez propose, plutôt qu'une non-entrée en matière, de retourner ce règlement au Conseil communal, en lui laissant un temps de réflexion afin qu'il puisse soumettre ultérieurement au Conseil de Ville soit son abrogation, soit une rédaction revue en fonction des débats en cours.

**M. Marc Ribeaud**, PS, s'exprimant en qualité de membre de la CGVC, constate que les SID sont un des services un peu particuliers de la Commune ayant, par exemple, leur propre service de recouvrement des factures non payées. Lorsque la CGVC examine les comptes, il y a un bilan détaillé pour la Municipalité et un autre pour les SID, qui ont également un SCI qui leur est propre. Le Service de l'électricité répond par ailleurs à des règles fédérales très strictes en matière de gestion des factures. M. Ribeaud estime qu'il ne faut pas abroger purement et simplement le règlement des SID, mais réétudier la question avant de prendre une décision. A son avis il est nécessaire de réexaminer le mandat, ou la fonction, de la Commission EE qui n'a pas de prérogative particulière, le service en tant que tel étant lié par des instances supérieures, dont le droit fédéral en matière d'électricité, ce qui nécessiterait éventuellement d'avoir un règlement particulier. En conclusion, M. Ribeaud est favorable à la proposition de report.

**M. Christophe Günter**, PLR, indique que le groupe PLR estime opportun de mettre à jour le règlement, qui ne correspond plus à la situation actuelle et, notamment, de clarifier les fonctions du président de la Commission EE et celles de la conseillère communale, ou de modifier l'appellation du chef de service et de faire mention du SCI. Quant aux fonctions des personnes, elles sont définies dans les cahiers des charges, et leurs compétences dans le ROCM. Le nouveau règlement a supprimé également la compétence d'évaluation et de recrutement du personnel des SID par la commission, ce qui incombe désormais au service, à qui revient la responsabilité de la bonne marche des affaires. M. Günter conclut en invitant le Conseil de Ville à approuver la révision du règlement.

**M. Jude Schindelholz**, président, demande à M. Miserez qu'il précise s'il combat l'entrée en matière.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, pour des raisons de clarté de vote, confirme qu'il refuse l'entrée en matière, afin de permettre au Conseil communal de proposer ultérieurement une nouvelle version du règlement, ou son abrogation.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** convient que son département s'est également demandé s'il fallait revoir le règlement ou l'abroger. Au vu des débats, le Conseil communal va reprendre ce point et proposer l'abrogation du document. Toutefois il est de la compétence du Conseil de Ville de prendre cette décision et il était important d'en débattre. Le règlement sera revu avec l'avocat-conseil, afin de vérifier que tout ce qui s'y trouve figure dans les autres documents de la Municipalité et qu'on ne perde pas de la substance. Mme Macchi-Berdar précise que le secrétariat de la Commission EE est assuré par le responsable Finances et comptabilité des SID, M. Jost, ce qui figure dans le cahier des charges de ce dernier, mais pas dans celui de la commission, ce qui sera corrigé. Elle insiste encore sur le fait que les SID sont un service communal sans statut spécial, bien qu'avec un bilan séparé, ce qui permet de répondre aux exigences de l'Elcom, d'améliorer la répartition de coûts en termes de politique énergétique et de marketing, et d'avoir une vision globale des dépenses. Les autres communes dépendant de La Charte ont choisi de ne pas avoir de bilan propre à leurs Services industriels, contrairement à Delémont. Les SID ont un budget de fonctionnement, au même titre que tous les autres départements, et les rubriques 15, 16 et 17 font partie intégrante du budget communal. En conclusion, Mme Macchi-Berdar invite le Conseil de Ville à ne pas entrer en matière.

**DECISION :** **l'entrée en matière de la révision du Règlement d'organisation et d'administration des Services industriels de la Ville de Delémont est refusée à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## **7. CRÉDIT-CADRE 2017-2021 DE FR. 1'800'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DES ROUTES**

**Mme Françoise Collarin** précise que le dernier crédit cadre de 1,5 million de francs pour l'entretien et la réfection des routes 2012-2016, accepté par le Conseil de Ville, a été complètement utilisé. Depuis 1998, un plan de gestion des routes selon les normes VSS a été établi, qui indique l'importance des dégradations et l'estimation des coûts d'entretien. Selon le dernier relevé, le réseau est de qualité moyenne, son état semble s'être dégradé depuis 2010 par manque de moyen financier et la part des chaussées critiques ou en mauvais état représente 20% du réseau. Pour tenir compte des moyens financiers disponibles,

Mme Collarin indique que la stratégie proposée est de maintenir au minimum les Fr. 80'000.- au budget annuel de fonctionnement, plus Fr. 300'000.- par crédit-cadre habituel au plan financier des investissements, de réaliser les entretiens aux endroits les plus pertinents techniquement tout en privilégiant un impact important au niveau de l'utilisation du réseau, et d'inscrire au plan financier des investissements des montants suffisants pour les travaux de renouvellement de chaussées et pour des interventions supérieures à Fr. 100'000.-. Il s'agira également de maintenir les investissements suivants : l'assainissement du bruit routier par crédits-cadres de 2,3 millions de francs répartis sur la période 2017-2020, ainsi que l'ensemble des crédits spéciaux inscrits dans le plan financier des investissements, comme les routes de Domont et de Moutier Est, les projets d'agglomération ou les infrastructures liées au projet le Ticle-CREA. Les priorités d'intervention sont définies en fonction de l'évaluation des dégradations et des travaux des autres services, comme les SID ou Régiogaz notamment. Cette demande de crédit concerne le crédit-cadre habituel de 1,5 million de francs pour les années 2017-2020, plus Fr. 300'000.- pour des travaux particuliers pour les rues de la Jeunesse, du 24-Septembre et du Temple, soit au total 1,8 million de francs. Mme Collarin conclut en indiquant que le Conseil communal, sur préavis favorable des Commissions UETP et des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit de 1,8 million de francs pour l'entretien des routes.

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que son groupe est favorable à cette demande de crédit-cadre, tout en constatant qu'il aurait été possible d'en faire un peu plus pour l'entretien du réseau.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, indique que le groupe PDC est conscient que des travaux sont indispensables pour entretenir et maintenir le réseau urbain de Delémont, et qu'il reconnaît à sa juste valeur l'importance de l'entretien, qui doit être correctement financé. M. Montavon souligne que l'impact de la restauration des routes et des chemins communaux est important car il apporte des avantages sur le plan de la mobilité et de la sécurité de tous les usagers. Si l'entretien routier est mal financé sur une période prolongée, le patrimoine se dégrade et perd sa valeur, ce qui se vérifie dans la comptabilité. La part des chaussées en état critique ou mauvais est d'environ de 20% du réseau, en augmentation depuis 2010, probablement par manque d'investissement pour les travaux lourds. Fort de ce constat, M. Montavon indique que son groupe est favorable au crédit-cadre et demande, entre autres, que l'on prenne toujours en considération la sécurité des cyclistes, des piétons et des autres personnes non motorisées, afin d'encourager la mobilité douce.

**M. Ismail Meyer**, CS•POP•Verts, aurait souhaité, plutôt qu'une stratégie privilégiant les interventions aux endroits les plus pertinents techniquement, une stratégie qui analyse à chaque projet les possibles améliorations, notamment pour les piétons et les cyclistes, afin d'augmenter leur sécurité et leur confort. A son avis, la priorité devrait aller aux routes de transit utilisées par les transports publics, par rapport à des rues de quartier où les éventuels petits défauts de la chaussée ont moins d'impact. Il précise encore que son groupe accepte l'entrée en matière.

**Mme Françoise Collarin**, prenant note des recommandations qui ont été faites, souligne que le partage entre les usagers de la route a été étudié, ce qui a été pris en compte lors des réfections récentes avec, notamment, un nouveau gabarit des routes.

**DECISION** : le crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## **8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/17 - "DE LA LUMIÈRE POUR TOUS !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que le club de l'Union Jura Rugby a été créé le 4 octobre 2015. Les Autorités de Delémont ont permis aux joueurs de s'entraîner sur le terrain synthétique des Prés-Roses jusqu'en février 2016, permettant une émulation qui a attiré encore plus de joueurs. Depuis, c'est à Corban et Montsevelier que les entraînements et les matches ont lieu. Pour pérenniser le club, fort actuellement de 25 licenciés et 35 sympathisants, une équipe de jeunes et, peut-être, une équipe féminine vont être mises sur pied. Inscrite à la Fédération suisse de rugby depuis 2016, cette société sportive participe aux championnats suisses en ligue C et près de 200 personnes assistent aux matches. Venant de tout le Jura historique, un terrain situé à Delémont serait plus pratique pour les joueurs, en termes d'emplacement, d'infrastructures, de spectateurs et de visibilité pour les sponsors. Le club souhaite pouvoir disposer d'un terrain sur lequel seraient installés, à sa charge, des poteaux amovibles indispensables pour les matches, terrain disposant d'un éclairage pour les entraînements en soirée, d'une dimension maximale de 70 m de large sur 120 m de long, dont il paiera la location. Selon les disponibilités, la société est prête à changer d'emplacement. M. Chételat souligne que les matches organisés à Delémont pourraient être un plus pour l'image du canton et de la ville. Il souhaite que Delémont accueille le club et remercie les conseillers de ville d'accepter son postulat, malgré la recommandation du Conseil communal qui estime qu'il est réalisé.

**M. Patrick Chapuis** confirme que l'Union Jura Rugby a eu la possibilité de s'entraîner à Delémont jusqu'en février 2016 tous les dimanches soir à partir de 19h, avec l'accord des dirigeants des SRD puisqu'à cette période les terrains sont peu utilisés. Le Département de la culture et des sports suit le dossier depuis huit mois, mais il lui est difficile d'imposer une solution aux SRD. D'autant que, ces derniers temps, plusieurs demandes d'autres clubs ont été déposées en ce sens. M. Chapuis rappelle que les terrains sont surutilisés, les SRD étant composés de 22 équipes qui s'entraînent en moyenne deux fois par semaine. Le responsable des SRD rencontre passablement de difficultés pour établir un planning. De plus, certains terrains doivent être « économisés » en vue des matches, notamment le Prés-Roses A, afin qu'ils puissent se dérouler dans les meilleures conditions, sans compter les terrains réservés à l'entraînement de la première équipe. Après que l'Union Jura Rugby ait déposé sa demande auprès de la Municipalité, ses responsables ont été invités par lettre du Service de la culture et des sports datée du 6 mars 2017 à s'adresser au responsable des terrains des SRD afin d'engager le dialogue et de trouver une solution satisfaisante pour tous. M. Chapuis précise qu'il a pris contact à deux reprises avec le responsable des SRD, qui lui a indiqué n'avoir aucune nouvelle du club de rugby, ce qui a été confirmé par le président de l'Union Jura Rugby. M. Chapuis suit le dossier et interviendra si aucune solution ne peut être trouvée. Il souligne encore que la cohabitation du football et du rugby n'est pas évidente, les buts n'étant pas les mêmes, ni le marquage des lignes sur le terrain, ce qui entraînera un travail supplémentaire pour les Travaux publics, nécessitant là aussi une discussion de détail. M. Chapuis, vu les démarches actuelles, et étant déjà en contact régulier avec les différents protagonistes, propose de refuser le postulat.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, s'étonne d'entendre dire qu'il y a beaucoup d'activité sur les terrains des SRD, ayant constaté, les vendredis soirs, que plusieurs surfaces sont libres. Il a l'impression que les SRD sont favorisés et se dit encore surpris que la Commission des sports n'ait pas été saisie du dossier. En conclusion, il acceptera le postulat.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, qui a grandi dans le sud-ouest de la France et pratiqué le rugby, constate que ce sport se développe en Suisse. Il admet également que les terrains d'entraînement sont abîmés par les crampons, notamment, ce qui pourrait expliquer les hésitations des SRD. Il pose la question de prévoir, dans le futur, une zone dédiée aux entraînements et aux matches de rugby.

**M. Pierre Chételat**, PLR, constate que le postulat n'est pas réalisé puisque le Conseil communal cherche des solutions. Par son postulat, il souhaite trouver une solution pour accueillir un club de rugby à Delémont. Pour dissiper les craintes quant à l'état de la pelouse, il précise que le club, conscient des dégâts qui peuvent être occasionnés, s'entraînera aux mêlées ailleurs. En conclusion, M. Chételat propose d'accepter son postulat, peu contraignant au stade où en sont les choses.

**M. Patrick Chapuis**, insistant sur le fait que le Conseil communal est conscient du problème et à la recherche d'une solution, estime que le postulat est de fait réalisé. Le problème vient du fait que certains joueurs de Bienne doivent se rendre à Corban ou Montsevelier pour les entraînements mais, pour le reste, d'après les dirigeants du club, il n'y a pas d'urgence. En réponse à M. Christe, il précise que les postulats ne sont pas discutés dans le cadre des commissions communales et que si des terrains s'avèrent disponibles aux Prés-Roses, une solution sera trouvée en faveur du club de rugby. Mais la décision finale revient aux SRD, principal bailleur des installations, qui les font fonctionner, qui les utilisent avec 22 équipes et qui élaborent les plannings des matches. Il rappelle enfin que le président du club de rugby, invité à prendre contact avec le responsable des terrains des SRD début mars, ne l'a toujours pas fait.

**DECISION :** le postulat 4.02/17 - "De la lumière pour tous !", PLR, M. Pierre Chételat, est accepté par 22 contre 12

## 9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/17 - "POUR ÊTRE MOBILE EN VILLE", CS•POP•VERTS, MME JEANNE BEURET

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, rappelant que, d'après une étude de 2011, une personne tuée sur 4 sur les routes est un piéton, demande au Conseil communal, par sa motion que celui-ci estime réalisée, de mettre sur pied des mesures afin de favoriser les déplacements pied. Relevant la qualité du Plan directeur pour la mobilité douce accepté début 2016, elle constate cependant que peu de mesures en faveur des piétons, des cyclistes ou des transports publics ont été réalisées. Elle souhaiterait voir aménager des espaces de rencontre ou des trottoirs favorisant le passage des poussettes, des fauteuils roulants et facilitant le déplacement des personnes malvoyantes. De plus elle a remarqué que, cet hiver, la Voirie a déblayé en priorité les routes plutôt que les trottoirs et non l'inverse, ce qui aurait favorisé les déplacements à pied. Mme Beuret souhaite que le Conseil communal informe régulièrement sur le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité douce et aimerait connaître les démarches déjà entreprises en faveur des piétons, tant il lui semble que rien de concret n'a été encore réalisé. Si sa demande est acceptée, elle pourrait retirer sa motion.

**Mme Françoise Collarin** souligne l'attention particulière portée sur les déplacements et la mobilité douce par le Service UETP et le Conseil communal. Elle précise que la mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité douce est en cours depuis le début de la révision du Plan d'aménagement local, finalisé au mois de mars 2017. Tout un travail a été effectué avec les différents groupes de concertation, qui a permis l'élaboration de solutions pour les routes, les trottoirs, etc. Elle cite différents crédits votés pour les routes de Moutier et de Rossemaison, les rues Emile-Boéchat, des Moulins et du Vieux-Château, où des aménagements ont été, ou seront, mis en place en faveur de la mobilité douce ou de l'assainissement du bruit routier. Les trottoirs sont aménagés afin d'être accessibles aisément, des passages de traverse pour piétons et cyclistes créés, et les gabarits des routes ou des trottoirs revus. Le crédit-cadre des routes accepté ce soir va également dans le sens de la mobilité douce. Chaque tronçon est étudié pour le rendre plus accessible et les projets privés, type Strate J, ont également été l'objet de toute l'attention du Service UETP afin de créer un trajet agréable et convivial pour les piétons qui traversent la ville. Mme Collarin confirme que la priorité de la Voirie, en hiver, va au déneigement des routes qui sont empruntées par les transports publics déjà tôt le matin. Enfin, elle indique que plusieurs aménagements ont été réalisés dans le quartier de la gare pour les personnes malvoyantes. Mme Collarin prend note de la demande de Mme Beuret d'être tenue informée des aménagements prévus et réalisés, et conclut en demandant au Conseil de Ville de refuser sa motion, l'estimant réalisée au vu des futurs chantiers qui s'effectueront en tenant compte de la mobilité douce.

**M. Grégoire Monnin**, PS, informe que le groupe PS refusera la motion, l'estimant en grande partie réalisée comme l'a indiqué Mme Collarin. Il partage la vision du Plan directeur de la mobilité douce adopté dernièrement par le Conseil communal, qui se réalisera petit à petit en fonction des chantiers ouverts, en tenant compte de la sécurité des piétons, de la bonne cohabitation et du respect mutuel entre usagers de l'espace public, piétons, cyclistes ou automobilistes.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, tient à relever certains points, notamment la rambarde du Cras-du-Moulin qui, bien que réinstallée suite à une motion, avait été supprimée, et la passerelle de Morépoint qui est actuellement interdite d'accès, ce qui lui fait penser que le degré d'exigence du groupe CS•POP•Verts n'est pas celui des services communaux. Elle souhaite que le Conseil de Ville prenne connaissance du suivi des chantiers et elle remercie Mme Collarin d'avoir accepté cette demande. Elle maintient sa motion, afin que le Conseil de Ville reste informé du déroulement du processus, dont le but est de privilégier la bonne entente entre les piétons et les autres utilisateurs de la route.

**DECISION** : la motion 5.02/17 - "Pour être mobile en ville", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret, est refusée par 23 voix contre 8.

**10. RÉPONSE À LA MOTION 5.12/16 - "OBLIGATION DE RÉSIDENCE : UNE PRATIQUE À CHANGER !", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal a changé la pratique, désormais conforme à la législation en vigueur. Ainsi, l'obligation de résidence ne figure plus dans les mises au concours. Par contre certaines pistes sont actuellement étudiées et le Conseil communal souhaite toujours que les employés communaux, notamment les personnes ayant des responsabilités, s'établissent à Delémont.

**11. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/16 - "LIMITER LE TRAFIC DE TRANSIT PAR LES ROUTES DE DESSERT", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

Point reporté.

**12. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **postulat 4.03/17** - « Création d'une médiathèque de la ville de Delémont », PDC-JDC, M. Claude Chèvre
- **postulat 4.04/17** - « Repenser l'accueil et le parpage à la place de l'Etang », CS•POP•Verts, Mme Colette Petit

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Jude Schindelholz

Fabienne Beuret

Delémont, le 8 mai 2017